

DE RETARDATEUR À CHEF DE FILE ?



**L'INTÉRÊT RENOUVELÉ DU
CANADA POUR LA PROTECTION
DE LA NATURE POURRAIT
DONNER DES RÉSULTATS**



SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

Table des matières

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	7
REGARDER AU-DELÀ DE 2020	10
LE CANADA EST À LA TRAÎNE	13
UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ RAVIVE LES ESPOIRS	17
L'EFFICACITÉ DES MESURES DE CONSERVATION : QUANTITÉ ET QUALITÉ VONT DE PAIR	21
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23
PARTIR DU BON PIED : RECOMMANDATIONS POUR DES GAINS RAPIDES	26
NOTES DE FIN	41

Page couverture : Grand Lake, N.-É.

Photo: Irwin Barrett





SOMMAIRE



Région de Kananaskis, AB.

Photo: Jeni Foto



Nous, Canadiens, sommes profondément attachés à la nature – cette nature qui constitue l'essence même de notre sentiment d'appartenance, de notre bien-être et de notre économie. Afin de préserver la santé de nos écosystèmes, et pour que ceux-ci demeurent sources de vie pour les espèces et les personnes, il est essentiel de déployer une stratégie efficace de conservation de la nature reposant sur la création d'un vaste réseau d'aires naturelles protégées. Le présent rapport compare la performance du Canada à celle d'autres pays en ce qui concerne la protection des terres et des eaux intérieures, et se penche sur les progrès qu'il a accompli au regard de ses engagements internationaux.



Rivière Kelly, N.-É.

Photo: Irwin Barrett

En 2010, dans le cadre d'un effort mondial pour endiguer la perte de biodiversité, le Canada s'est engagé en vertu de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies à protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici 2020. Le pays s'est aussi engagé à améliorer la qualité des réseaux d'aires protégées de manière à ce qu'ils conservent la nature plus efficacement. L'atteinte de ces objectifs est une étape importante vers la protection de la nature à grande échelle, si essentielle au fonctionnement des écosystèmes, à la santé des espèces sauvages et à la viabilité des collectivités.

Le rapport souligne que le Canada ne protège à ce jour que 10,6 % de ses terres et de ses eaux intérieures, ce qui le place au dernier rang des pays du G-7 à ce chapitre. Le rapport ajoute que le Canada est à la traîne d'autres grands pays comme le Brésil (29,5 %), la Chine (17,1 %) et l'Australie (17 %). Alors que la santé des écosystèmes canadiens se fragilise et que la liste des espèces en voie de disparition ne cesse de s'allonger année après année – ce qui est en grande partie attribuable à la perte d'habitats –, il est devenu urgent de protéger nos terres et nos eaux intérieures dans une plus large mesure.

Au Canada, la compétence sur les terres est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones. Comme ils gèrent 90 % des terres et 100 % des eaux intérieures du pays, les gouvernements doivent impérativement se concerter pour atteindre leurs cibles en matière de conservation. Le présent rapport fait état de signes encourageants à cet égard. En effet, partout au pays, les divers paliers de gouvernement ont pris des mesures concrètes au cours des 18 derniers mois — notamment des engagements de la part du premier ministre et des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux — pour atteindre, de concert, l'objectif de 2020.

Par ailleurs, différentes avenues permettent aux gouvernements de protéger plus de terres tout en agissant dans le sens de la réconciliation avec les peuples autochtones. Par exemple, le projet « En route vers l'objectif 1 », initiative conjointe des gouvernements, favorise une plus grande reconnaissance de l'importance des partenariats avec les peuples autochtones, qu'il s'agisse de relations de nation à nation ou de relations entre les Inuit et l'État.

Enfin, d'un océan à l'autre, on recense des projets d'aires protégées déjà bien avancés et forts de nombreux appuis significatifs ; les aires visées par ces propositions n'attendent plus qu'à bénéficier de mesures de protection. Le présent rapport se conclut sur une liste de 13 propositions prometteuses issues de toutes les régions du pays. Dans chacun des cas retenus, la SNAP et ses partenaires travaillent sur le terrain afin de protéger ces paysages si importants aux plans culturel et écologique. Ces propositions d'aires protégées offrent aux gouvernements concernés la possibilité d'accomplir des gains faciles pour 2020. En outre, la protection de ces territoires initierait l'accélération nécessaire des efforts de conservation, et ferait la preuve, à long terme, du leadership canadien.

Recommandations

VOICI LES GRANDES RECOMMANDATIONS DE LA SNAP :

- 1** Que tous les paliers de gouvernement passent immédiatement à l'action pour mettre en œuvre leurs engagements actuels visant à protéger davantage de milieux terrestres, en priorisant les projets déjà en cours et qui bénéficient d'un soutien manifeste des gouvernements autochtones.
- 2** Qu'en parallèle, les ordres de gouvernement planifient « l'après-2020 » pour établir, sur la base de la science et des savoirs autochtones, des réseaux d'aires protégées aptes à conserver des écosystèmes sains et résilients dans le contexte des changements climatiques.
- 3** Que l'approche concertée et respectueuse mise de l'avant par le projet « En route vers l'objectif 1 du Canada » devienne une collaboration à long terme afin d'assurer la continuité des efforts visant à protéger davantage de terres d'ici 2020 et au-delà.
- 4** Que les différentes administrations travaillent avec les gouvernements autochtones en vue de cerner les moyens de mieux appuyer les aires protégées autochtones, notamment en éliminant les obstacles juridiques et politiques, et en créant de nouveaux mécanismes législatifs, au besoin.
- 5** Que les provinces et les territoires cessent l'octroi de permis de développement industriel dans les régions que les gouvernements autochtones destinent à une protection permanente.
- 6** Que le Canada applique les lignes directrices du Conseil canadien des aires écologiques et de l'Union internationale pour la conservation de la nature sur les autres mesures efficaces de conservation
- 7** Que le Canada reconnaisse que la finalité consiste à renverser la perte drastique et continue de biodiversité et qu'il concentre par conséquent ses efforts sur la protection de plus de milieux terrestres pour atteindre l'objectif de 2020, au lieu de modifier la formule de comptabilisation des aires protégées pour y inclure des aires de conservation existantes.
- 8** Que les gouvernements élaborent des stratégies de connectivité écologique à l'échelle des paysages pour identifier des moyens de relier entre elles les aires protégées centrales.
- 9** Que les gouvernements reconnaissent la valeur économique et la rentabilité des aires protégées, ainsi que leur valeur intrinsèque, et qu'ils investissent par conséquent de nouvelles ressources pour accélérer l'établissement des réseaux d'aires protégées du Canada et pour en assurer la gestion efficace. Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de chef de file en investissant dans les aires protégées fédérales, et en investissant aussi pour appuyer l'établissement et la gestion d'aires protégées provinciales, territoriales et autochtones.

RECOMMANDATIONS POUR DES GAINS RAPIDES SUR LE TERRAIN

1. Bassin hydrographique de la rivière Peel, Yukon
2. Parc territorial et réserve de parc national Thaidene Nene, Territoires du Nord-Ouest
3. Réserve de parc national de South Okanagan-Similkameen, Colombie-Britannique
4. Arrière-pays de Bighorn, Alberta
5. Delta de la rivière Saskatchewan
6. Prairies de la Saskatchewan
7. Région d'Ochiwasahow – Fisher Bay, Manitoba
8. Bassin hydrographique de la rivière North French, Ontario
9. Trois rivières sauvages dans l'Ouest du Québec
10. Mutuhekau Shipu/rivière Magpie, Québec
11. Bassin hydrographique de la rivière Restigouche, Nouveau-Brunswick
12. Plan sur les parcs et les aires protégées de la Nouvelle-Écosse
13. Aires protégées à Terre-Neuve-et-Labrador

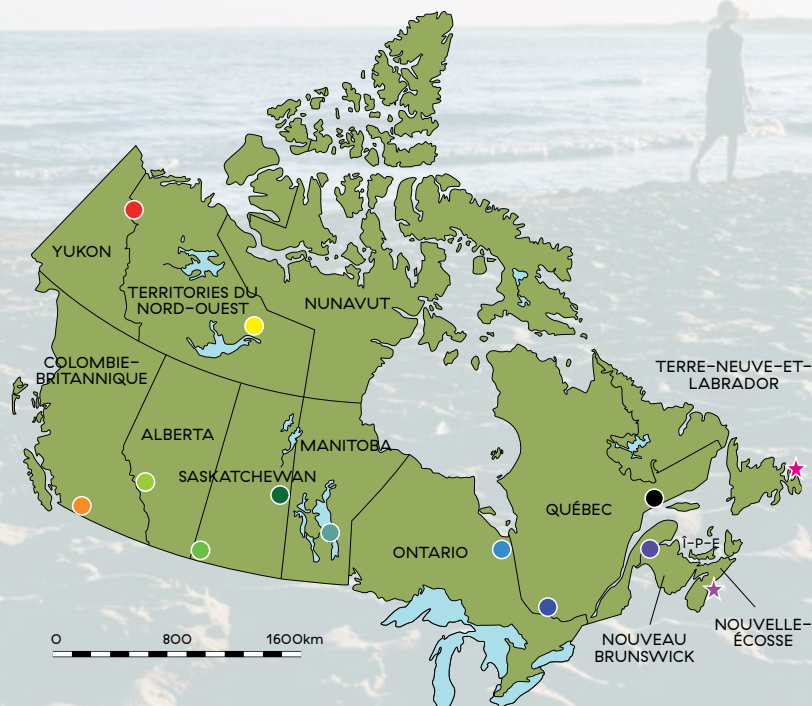


Photo: Scott Webb

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------------|---|
| ● Peel | ● Delta de la rivière Saskatchewan | ● Restigouche |
| ● South Okanagan-Similkameen | ● Ochiwasahow – Fisher Bay | ★ Plan sur les parcs et les aires protégées de la Nouvelle-Écosse |
| ● Thaidene Nene | ● North French | ★ Aires protégées à T-N-L |
| ● Arrière-pays de Bighorn | ● Rivières dans l'Ouest de Québec | |
| ● Prairies de la Saskatchewan | ● Mutuhekau Shipu/Rivière Magpie | |



INTRODUCTION



Canyon Johnston, Parc national de Banff, Alb.

Photo: Kalen Emsley

LE CANADA POSSÈDE UN PATRIMOINE NATUREL INESTIMABLE.

Deuxième plus grand pays du monde par sa superficie, il abrite 20 % des forêts de la planète, 24 % des milieux humides et presque le tiers du carbone stocké dans les sols. Notre vaste pays compte les dernières grandes rivières sauvages dans le monde, supporte la plus grande migration annuelle de mammifères et offre des zones de nidification à des milliards d'oiseaux dans ses forêts boréales et tempérées, sa toundra, ses milieux humides et ses prairies. Les terres, les eaux et la faune du Canada assurent la subsistance des peuples autochtones depuis des millénaires et fournissent des ressources naturelles qui continuent de jouer un rôle majeur dans l'économie canadienne.



Nous sommes chanceux d'avoir encore de vastes superficies de nature sauvage, mais le Canada n'est pas à l'abri du problème mondial de la perte de la biodiversité. À partir des régions habitées du sud du pays, où vivent la plupart des Canadiens, la nature semble s'étendre à l'infini vers le nord. Toutefois, la santé de tous les types d'écosystèmes du pays se fragilise et le nombre d'espèces en voie de disparition ne cesse d'augmenter chaque année. La fragmentation et la destruction de l'habitat représentent les plus grandes menaces pour la biodiversité au Canada, comme dans le reste du monde. Dans un tel contexte, il y a une impérieuse nécessité de protéger de plus grandes superficies de nos terres et de nos eaux intérieures et de veiller à ce que ces aires protégées soient bien connectées et bien gérées.

Nous n'avons pas assez fait pour conserver la nature. À bien des égards, nous avons pris pour acquis notre riche patrimoine naturel.

En 2010, dans le cadre d'un effort mondial pour endiguer la perte de la biodiversité, le Canada a ratifié un plan stratégique décennal sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies. Le plan comprend 20 objectifs liés à la biodiversité, dont un qui engage les pays à protéger au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020 et à améliorer la qualité de leurs réseaux d'aires protégées afin de conserver la nature de manière plus efficace.



Loup arctique, Nt.
Photo: Nadine Wagner

LES OBJECTIFS D'AICHI

L'objectif d'Aichi 11, qui s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique de la CDB, engage les pays à élargir leurs réseaux d'aires protégées. Le libellé de l'objectif se lit comme suit :

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

En 2015, le Canada a publié le document *But et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020*. Ce faisant, il a intégré dans ses politiques publiques l'objectif de protéger au moins 17 % des terres et des eaux intérieures. L'objectif 1 du Canada fait écho à l'objectif 11 d'Aichi :

D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Au Canada, 90 % des terres et des eaux intérieures relèvent du domaine public. Il va donc de soi que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones assument la responsabilité principale d'assurer la protection et la gérance de nos terres et de nos eaux intérieures.

Comme le révèle le présent rapport, le Canada accuse un grand retard par rapport à la plupart des pays dans le monde : il ne protège que 10 % de son territoire, alors que la moyenne mondiale est de 15 %. Le Canada se trouve au dernier rang des pays du G-7, et loin derrière d'autres grands pays comme la Chine, le Brésil et l'Australie. C'est gênant d'être en queue de peloton lorsqu'il est question de protection de la nature, surtout quand on possède un patrimoine naturel si riche. Heureusement, le Canada commence à remonter la pente.

Les Rocheuses canadiennes,
Alb.

Photo: Aaron Huang



Au cours de la dernière année, nous avons observé un nouvel élan à l'échelle du pays. En fait, les gouvernements ont renouvelé leur volonté d'atteindre et même de dépasser l'objectif de 2020. Cette volonté s'est démontrée notamment par l'établissement de nouveaux processus intergouvernementaux visant l'atteinte de l'objectif et par l'intérêt grandissant à l'égard du concept d'aires protégées autochtones.

Maintenant, les décideurs doivent faire preuve de volonté politique et agir concrètement en faveur de la conservation. Ce faisant, le Canada sera à même de protéger et de rétablir son formidable patrimoine naturel au profit des générations futures, et pourra se targuer de façon légitime d'être un chef de file en matière de protection de la nature.

Le présent rapport met en évidence le retard actuel du Canada par rapport à d'autres pays. Il fait aussi le point sur les mesures prises au cours de la dernière année pour protéger davantage de notre territoire. Enfin, il fait ressortir certaines occasions de protéger rapidement des lieux qui ont été depuis longtemps désignés à des fins de protection et qui jouissent d'un soutien massif de la part des gouvernements autochtones et d'autres partenaires. Ces occasions représentent des progrès facilement réalisables vers l'atteinte de nos objectifs et la protection de certains des trésors les plus fabuleux de notre patrimoine naturel.

Photo: Alain Wong



LE CONCEPT D'AIRE PROTÉGÉE

Les parcs et les aires protégées sont reconnus dans le monde entier comme des mécanismes essentiels à la conservation de la nature. En effet, ils protègent de manière permanente des habitats essentiels où les espèces peuvent survivre et s'épanouir à l'abri d'activités néfastes comme le développement industriel. Qui plus est, des organismes internationaux comme la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reconnaissent que des réseaux d'aires protégées efficaces constituent des aspects fondamentaux des stratégies de conservation de la nature et jouent un rôle primordial au regard du développement durable.

Le Canada a adopté la définition d'aire protégée proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés⁴.



REGARDER AU-DELÀ DE 2020



Parc provincial de Kawartha Highlands, ON.

Photo: Kristopher Kinsinger



LES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ découlent de négociations politiques et ne sont pas fondés sur la science. Autrement dit, ils ont été établis de manière à encourager les pays à accomplir, d'ici 2020, des progrès ambitieux mais réalisables, afin d'inverser le déclin de la biodiversité. Il existe un consensus de plus en plus marqué au sein de la communauté scientifique selon lequel les efforts de conservation devront s'intensifier considérablement si l'on souhaite concrétiser la vision de la CDB de « vivre en harmonie avec la nature ». Qui plus est, des discussions sont déjà en cours pour déterminer quelles devraient être les cibles pour l'après-2020.



Martre d'Amérique.

Photo: Lori Labatt

En fait, les scientifiques sont d'avis que la cible de 17 % prévue dans l'objectif 11 d'Aichi est « nettement inférieure à ce que la plupart des études scientifiques considèrent comme nécessaire à l'atteinte des grands objectifs de conservation, comme le maintien de populations viables d'espèces indigènes, le maintien de la représentativité des écosystèmes dans l'ensemble de leur aire de répartition et la promotion de la résilience des écosystèmes aux changements environnementaux¹».

Au cours des dernières années, différentes publications scientifiques ont conclu que même la mise en œuvre intégrale de l'objectif d'Aichi relatif à la protection de 17 % des zones terrestres à l'intérieur d'aires protégées serait nettement insuffisante pour contrer la vague de la perte de biodiversité. Par conséquent, des mesures de protection plus vastes et rigoureuses seront nécessaires à long terme pour protéger la santé écologique de la planète².

La SNAP a saisi depuis longtemps la nécessité d'adopter une optique de conservation à plus grande échelle. C'est pourquoi nous avons fixé l'objectif de protéger au moins la moitié des terres et des eaux publiques du Canada. Il s'agit là de l'ampleur de la protection nécessaire pour conserver toute la diversité de la nature et soutenir la prospérité et le bien-être des humains à long terme³.



Putois d'Amérique.

Photo: Brian Haggerty

Face aux changements climatiques, il faut élargir notre réseau d'aires protégées pour conserver et rétablir la biodiversité du Canada – facteur essentiel de notre survie. Les aires protégées peuvent aussi jouer un rôle fondamental vis-à-vis d'autres enjeux pressants, notamment :

- la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril;
- l'adaptation aux changements climatiques;
- l'approvisionnement en eau propre et en air pur, et le stockage de carbone;
- la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones;
- la création d'emplois et la diversification de l'économie dans les collectivités rurales et éloignées;
- l'amélioration de la santé physique et mentale grâce aux activités de plein air;
- la découverte de la nature.

La valeur économique des aires protégées

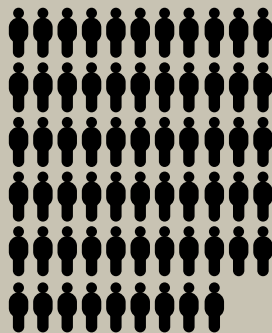
D'après une étude internationale menée en 2015, les aires protégées à l'échelle mondiale attirent près de 8 milliards de visiteurs chaque année. Ces visiteurs génèrent environ 600 milliards de dollars américains par année en revenus directs dans les pays d'accueil et dépensent plus de 250 milliards de dollars américains en produits de consommation. Ces sommes représentent un taux de rentabilité phénoménal, surtout quand on sait que moins de 10 milliards de dollars américains sont consacrés à la conservation des aires protégées dans le monde⁵.

Dans cette même optique, une étude du gouvernement du Canada est arrivée aux constatations suivantes :

CHAQUE DOLLAR DÉPENSÉ
PAR LES AGENCES FÉDÉRALES,
PROVINCIALES ET TERRITORIALES
RESPONSABLES DES PARCS A
INJECTÉ SIX DOLLARS DANS LE
PIB CANADIEN

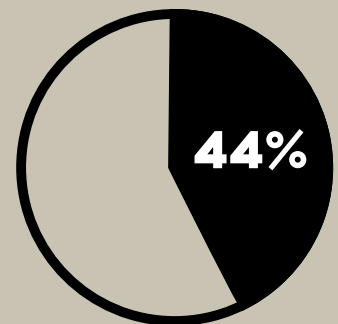


LES DÉPENSES DES VISITEURS ET
DES AGENCES RESPONSABLES
DES PARCS ONT SOUTENU
64 000 EMPLOIS À TEMPS
PLEIN AU CANADA



64 000

44% DES DÉPENSES
EFFECTUÉES ONT ÉTÉ
RÉCUPÉRÉES PAR LES TROIS
PALIERS GOUVERNEMENTAUX
EN IMPÔTS ET EN TAXES⁶.



**récupérées par les
gouvernements**



LE CANADA EST À LA TRAÎNE D'AUTRES PAYS



Randonneur dans les Rocheuses.

Photo: Kalen Emsley



LE CANADA EST LE DEUXIÈME PLUS GRAND PAYS DU MONDE par sa superficie. On y trouve par ailleurs le plus vaste réseau de lacs et rivières. Fort d'un tel patrimoine naturel, le Canada a une responsabilité mondiale de montrer la voie en termes de protection de la nature. Pourtant, le Canada accuse un retard considérable à ce chapitre par rapport à d'autres pays. En fait, il ne protège que 10,6 % de ses terres et de ses eaux intérieures, alors que la moyenne mondiale est de 15 %. En 2014, plus de la moitié des 196 pays signataires de la CBD avaient déjà atteint la cible de 17 %⁷.

Nous avons fait une comparaison entre les pays du G-7 pour voir la proportion de terres et d'eaux intérieures qu'ils protègent. Cet exercice nous a permis de constater que le Canada est en queue de peloton. Parmi ces pays, seulement les États-Unis et le Canada n'ont pas encore atteint la cible de protection de 17 %. Fait à noter, même nos voisins du Sud, qui ne sont pas signataires de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, se trouvent devant le Canada.

Figure 1. Pourcentage de terres et eaux intérieures protégées dans les pays du G7

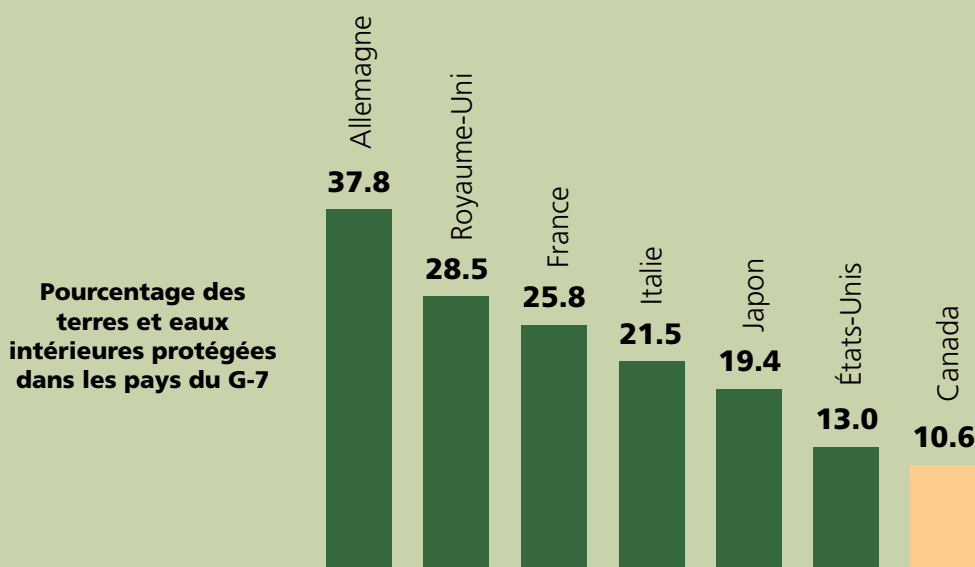
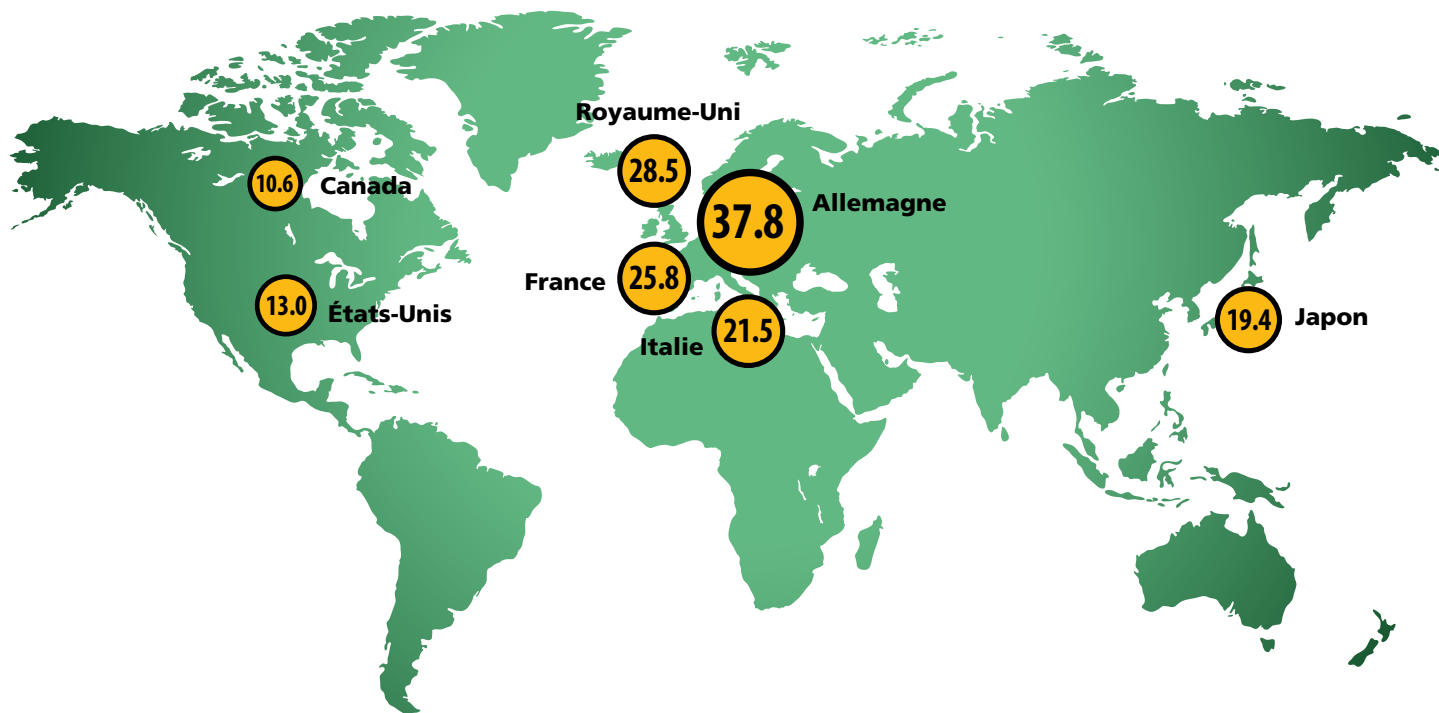


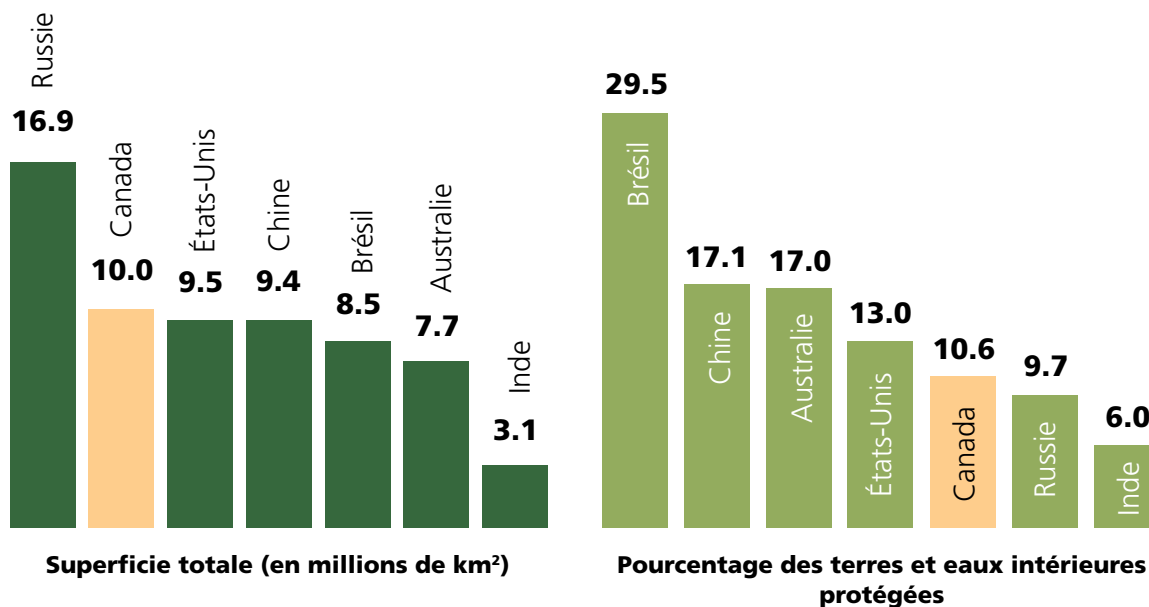
Photo: TJ Holowaychuk

Source: UNEP et IUCN, Base de données mondiale sur les aires protégées⁹, mise à jour en juin 2017 ; pour le Canada la source des données est le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC)⁹, mis à jour en décembre 2016

Nous avons par la suite comparé le pourcentage de terres et d'eaux intérieures protégées par les sept plus grands pays en termes de superficie. Le Canada est le deuxième plus grand pays du monde, mais il arrive au cinquième rang lorsqu'il est question de protection des terres et des eaux intérieures, devant seulement la Russie et l'Inde, et loin derrière le Brésil, la Chine et l'Australie.

En résumé, le Canada est à la traîne du reste du monde. Il faut donc intensifier nos efforts.

Figure 2. Pourcentage de terres et d'eaux intérieures protégées dans les sept plus grands pays du monde



(Source : UNEP et UICN, Base de données mondiale sur les aires protégées¹⁰, mis à jour en juin 2017; la source des données sur le Canada est le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC)¹¹, mis à jour en décembre 2016)

Fougères de Nouvelle-Écosse.

Photo: Irwin Barrett

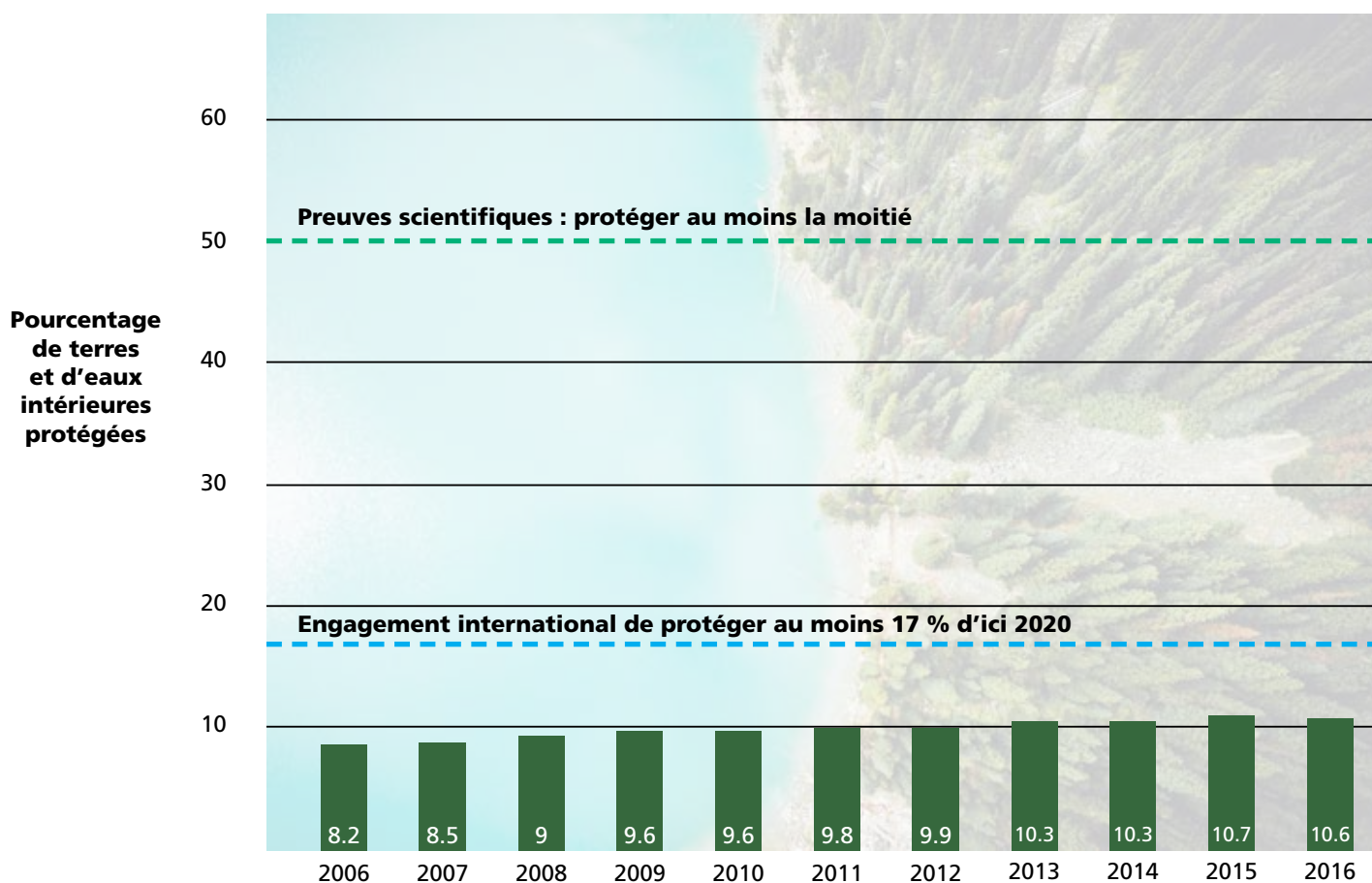


DES PROGRÈS AU RALENTI AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Jusqu'à l'an dernier, les gouvernements au Canada portaient peu d'attention à leur engagement international de protéger au moins 17 % des milieux terrestres d'ici 2020 et d'améliorer la qualité de notre réseau d'aires protégées. Et même si le Canada a publié sa propre version de ces objectifs en 2015, il n'a proposé aucun plan de mise en œuvre.

De 2006 à 2016, la proportion de terres et d'eaux intérieures protégées au Canada a affiché une maigre progression de 2,4 %, dont 1 % depuis que le Canada a souscrit au plan stratégique de la CDB en 2010. À l'heure actuelle, le Canada n'est pas sur la bonne voie pour atteindre son engagement international. Toutefois, au cours de la dernière année, nous avons observé une intention et une volonté renouvelées de revenir sur la bonne voie.

Figure 3. Progression des aires terrestres protégées au Canada entre 2006 et 2016



Source : Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC)¹², mis à jour en décembre 2016



UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ RAVIVE LES ESPOIRS



Glaciers au Yukon.

Photo: Kalen Emsley



PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE DE 2015, le gouvernement actuel s'est engagé à atteindre 17 % d'aires protégées sur les terres et eaux intérieures canadiennes d'ici 2020. Le nouveau gouvernement de l'Alberta lui a vite emboîté le pas et s'est engagé, lui aussi, à atteindre ces objectifs. Ces deux gouvernements sont devenus les chefs de file de l'établissement de nouvelles aires protégées au Canada¹³.



Parc provincial Golden Ears,
C.-B.

Photo: Glen Jackson

En mars 2016, lors d'un dîner officiel entre le Canada et les États-Unis tenu à Washington, le premier ministre a réitéré son intention de protéger au moins 17 % des zones terrestres d'ici 2020 et s'est engagé à aller encore plus loin :

Le Canada et les États-Unis confirment leurs objectifs nationaux visant à protéger au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones maritimes d'ici 2020. Nous prendrons des mesures concrètes pour réaliser et dépasser de manière considérable ces objectifs nationaux au cours des prochaines années¹⁴.

Cette déclaration a insufflé un nouveau dynamisme aux efforts de protection des terres et des eaux canadiennes, en plus d'inspirer la coopération entre les gouvernements.

En vertu de la constitution canadienne, la compétence sur les terres est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones. Comme 90 % des terres et des eaux intérieures au Canada sont gérées par les gouvernements, il est impératif qu'ils travaillent de concert pour atteindre leurs objectifs. Cependant, depuis des décennies, l'établissement de nouvelles aires protégées au Canada manque de coordination.

En avril 2016, le Conseil canadien des parcs (l'organe intergouvernemental qui réunit les ministres responsables des parcs au Canada) a lancé un processus concerté pour favoriser l'atteinte des cibles de protection. Parcs Canada et Alberta Parks en assurent la direction.

À peu près au même moment, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a lancé une vaste étude pour identifier les moyens qui permettraient au Canada d'atteindre ses objectifs en matière d'aires protégées. Déposé au début 2017, le rapport contient 36 recommandations¹⁵.

En février 2017, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs et des aires protégées ont annoncé publiquement leur volonté de collaborer avec les gouvernements autochtones, les organisations non gouvernementales (ONG), les intervenants de l'industrie et le public canadien, en vue d'élaborer une feuille de route vers 2020. L'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada » cherchera aussi à jeter les bases du travail à accomplir après 2020 pour compléter un réseau efficace d'aires protégées¹⁶.

Depuis février, un cercle d'experts autochtones et un comité consultatif national ont été mis en place pour conseiller les ministres au sujet de la feuille de route vers 2020 et au-delà. Des travaux sont en cours pour baliser la voie vers le succès.



Bassin de la rivière Seal.

Photo: Josh Pearlman

LES PEUPLES AUTOCHTONES FONT PREUVE DE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE CONSERVATION

Travailler en partenariat avec les peuples autochtones et protéger la terre d'une manière qui respecte leurs droits, leurs intérêts et leurs traditions, est de plus en plus reconnu comme une étape importante de la réconciliation au Canada.

D'un océan à l'autre, les peuples autochtones s'efforcent de maintenir à l'abri du développement industriel de vastes portions de leurs territoires traditionnels, pour en préserver les valeurs naturelles et culturelles. Les approches autochtones en matière de conservation sont de plus en plus reconnues et soutenues à l'échelle du pays : pensons à Thaidene Nene dans les Territoires du Nord-Ouest, aux parcs tribaux en Colombie-Britannique ou encore aux déclarations sur les bassins hydrographiques dans le nord de l'Ontario.



Aigle à Haida Gwaii, C.-B.

Photo: Marcus Thompson



Danseur en costume traditionnel. Célébrations du jour des traitées de la rivière Fisher, Nation crie de la rivière Fisher.

Photo: Ron Thiessen

Au cours de la dernière année, plusieurs rapports importants publiés au Canada ont souligné l'importance des aires protégées autochtones. Parmi ceux-ci, mentionnons le rapport majeur sur un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique¹⁷, élaboré par M^{me} Mary Simon, représentante spéciale de la ministre, et l'étude sur les aires protégées menée par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes¹⁸. Par ailleurs, grâce au soutien financier du gouvernement fédéral, un projet pilote de programme national de gardiens de territoire autochtone sera déployé et permettra de tester des approches autochtones de protection et de conservation¹⁹. Finalement, le nouveau projet « En route vers l'objectif 1 du Canada » intègre des perspectives autochtones dans tous les aspects du travail, offrant ainsi la possibilité de faire progresser le concept²⁰.

Cet élan favorable prend appui sur des partenariats de longue date, en particulier dans le Nord canadien, où de nombreuses aires protégées ont été créées grâce à des ententes modernes sur les revendications territoriales. Ces ententes prévoient habituellement la création et la gestion de parcs nationaux et d'autres aires protégées. La plupart des parcs nationaux du Nord canadien ont été officiellement créés par l'intermédiaire d'ententes sur les revendications territoriales, et tous comportent un conseil de cogestion. Un autre exemple positif est celui de Haida Gwaii, un archipel au large des côtes de la Colombie-Britannique, où la Nation haïda et le gouvernement fédéral sont partenaires à part entière dans l'établissement et la gestion de l'aire protégée de Gwaii Haanas, qui s'étend du sommet des montagnes jusqu'au fond de la mer.

En reconnaissant et en appuyant les aires protégées autochtones, le Canada peut faire des avancées importantes en termes de conservation de la nature, contribuer à la réconciliation et réaliser des progrès vers l'atteinte de ses objectifs de 2020.



L'EFFICACITÉ DES MESURES DE CONSERVATION : QUANTITÉ ET QUALITÉ VONT DE PAIR



Ours blancs, T. N.-O.

Photo: Ron Thiessen



POUR CONSERVER EFFICACEMENT LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES, en particulier dans le contexte des changements climatiques, il est clair que nous devons intensifier considérablement nos efforts. En outre, l'objectif 11 d'Aichi insiste sur le fait que la qualité de ce qui est protégé et la qualité des moyens de protection sont des facteurs de réussite clés. Ainsi, les réseaux d'aires protégées doivent être représentatifs de tous les types d'écosystèmes, protéger les zones les plus importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, être composés d'aires interreliées pour favoriser les déplacements de la faune en milieu terrestre comme en milieu aquatique, et être gérés efficacement.

L'objectif 11 d'Aichi énonce également qu'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures doivent être conservées d'ici 2020 au moyen d'aires protégées et « d'autres mesures de conservation effectives par zone » (AMCEZ). Le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) œuvrent à l'élaboration de lignes directrices pour faciliter l'interprétation et l'application de ce concept au Canada et à l'échelle internationale. Ces lignes directrices sont pratiquement terminées.

Les AMCEZ doivent avant tout être efficaces au regard de la conservation de la nature. Elles doivent assurer une protection à long terme contre le développement industriel, mettre l'accent sur la protection de l'ensemble des écosystèmes plutôt que des espèces considérées individuellement, et donner lieu à des résultats de conservation concrets. Ne sont pas considérées comme des AMCEZ les mesures de conservation temporaires ni celles qui visent à conserver quelques espèces seulement, par exemple l'interdiction des coupes forestières ou la fermeture des pêches. Ces mesures peuvent jouer un rôle de taille dans l'ensemble du programme de conservation, mais elles cadrent plutôt avec les objectifs d'Aichi axés sur l'exploitation durable des pêches et des forêts.

NE SOYONS PAS TROP CRÉATIFS AVEC LES CALCULS !

Alors que le Canada s'efforce d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi et planifie la conservation à plus grande échelle de l'après-2020, il est important de garder les yeux sur l'objectif de conservation de la biodiversité. Or, il pourrait être tentant d'intégrer à notre bilan d'autres mesures existantes en nous contentant de remodeler la formule de comptabilisation. Or, moins de trois ans nous séparent de l'échéance de 2020 ; nous devons donc garder le cap sur les mesures qui répondent aux besoins premiers de la conservation de la nature : l'augmentation des superficies protégées et l'amélioration de la qualité des mesures de protection.

Au Canada, le suivi de la couverture des aires protégées se fait au moyen d'une base de données appelée Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Fruit d'un partenariat entre le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ), un organisme sans but lucratif, et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), cet outil est considéré par toutes les administrations du pays comme la référence en matière de données sur les aires protégées au Canada. Le SRSAC utilise la définition, les catégories et les types de gouvernance des aires protégées préconisés par l'UICN. Le concept des AMCEZ y sera intégré, une fois que la définition et les lignes directrices en auront été établies. La base de données pour les aires protégées au Québec est gérée séparément, mais elle se fonde sur des critères semblables.

Le CCAÉ est un organisme à vocation scientifique qui joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes et de lignes directrices nationales et internationales dans le domaine de la conservation. Par exemple, au cours des dernières années, le CCAÉ a réuni des représentants du gouvernement spécialisés dans les aires protégées, des chercheurs, des ONG et d'autres intervenants, afin d'améliorer la cohérence et la rigueur de la reddition de comptes ; définir le concept d'AMCEZ en contexte canadien et en contexte international ; et suivre et évaluer la qualité des mesures relatives à l'objectif 11 d'Aichi.

Photo: Bill Allen



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Chouette lapone.

Photo: S. Duben



EN DÉPIT DU RETARD QU'ACCUSE LE CANADA, la SNAP est d'avis qu'il est encore possible d'atteindre l'objectif de 17 % d'ici 2020 et, à long terme, de reprendre sa place à titre de chef de file mondial en matière de conservation²¹. Pour y parvenir, les gouvernements du pays devront faire preuve de volonté politique afin de prendre des mesures rapides et coordonnées sur le terrain. Il faut agir rapidement pour protéger les zones ayant déjà bénéficié d'un important travail préparatoire, tout en planifiant ce qui doit être fait à long terme.

Travailler de concert avec les peuples autochtones d'une manière qui respecte leurs droits, leurs intérêts et leurs connaissances est une étape cruciale vers la réussite et la réconciliation. Le processus « En route vers l'objectif 1 du Canada » fournira des orientations sur la meilleure façon de mettre à profit ces modèles de conservation.

Partout au pays, de nombreuses propositions d'aires protégées se trouvent au point mort depuis trop longtemps – des projets qui, pourtant, avec de la volonté politique et des ressources, pourraient être complétés. Dans la prochaine section de notre rapport, nous en présentons un certain nombre qu'on pourrait qualifier de « gains faciles » et où, en l'occurrence, des sections de la SNAP de partout au Canada travaillent avec leurs partenaires sur le terrain.

En prévision de l'après-2020, le Canada devrait tabler sur les engagements importants et les mesures significatives mis de l'avant par les gouvernements et les peuples autochtones. Si, dès aujourd'hui, les gouvernements faisaient preuve d'une planification efficace et d'une vision à plus grande échelle, ils seraient en mesure, demain, de protéger tout ce dont la nature et les personnes auront besoin. Une mise en œuvre réussie nécessitera, d'une part, une planification systématique de la conservation fondée sur la science et les connaissances traditionnelles, dans chaque région du Canada et, d'autre part, des ressources adéquates.

Parc national Jasper, Alberta.

Photo: Robert Berdan



POUR RÉSUMER, VOICI NOS RECOMMANDATIONS PRINCIPALES :

- 1** Que tous les paliers de gouvernement passent immédiatement à l'action pour mettre en œuvre leurs engagements actuels visant à protéger davantage de milieux terrestres, en priorisant les projets déjà en cours et qui bénéficient d'un soutien manifeste des gouvernements autochtones.
- 2** Qu'en parallèle, les ordres de gouvernement planifient « l'après-2020 » pour établir, sur la base de la science et des savoirs autochtones, des réseaux d'aires protégées aptes à conserver des écosystèmes sains et résilients dans le contexte des changements climatiques.
- 3** Que l'approche concertée et respectueuse mise de l'avant par le projet « En route vers l'objectif 1 du Canada » devienne une collaboration à long terme afin d'assurer la continuité des efforts visant à protéger davantage de terres d'ici 2020 et au-delà.
- 4** Que les différentes administrations travaillent avec les gouvernements autochtones en vue de cerner les moyens de mieux appuyer les aires protégées autochtones, notamment en éliminant les obstacles juridiques et politiques et en créant de nouveaux mécanismes législatifs, au besoin.
- 5** Que les provinces et les territoires cessent l'octroi de permis de développement industriel dans les régions que les gouvernements autochtones destinent à une protection permanente.
- 6** Que le Canada applique les lignes directrices du Conseil canadien des aires écologiques et de l'Union internationale pour la conservation de la nature sur les autres mesures efficaces de conservation.
- 7** Que le Canada reconnaisse que la finalité consiste à renverser la perte drastique et continue de biodiversité et qu'il concentre par conséquent ses efforts sur la protection de plus de milieux terrestres pour atteindre l'objectif de 2020, au lieu de modifier la formule de comptabilisation des aires protégées pour y inclure des aires de conservation existantes.
- 8** Que les gouvernements élaborent des stratégies de connectivité écologique à l'échelle des paysages pour identifier des moyens de relier entre elles les aires protégées centrales.
- 9** Que les gouvernements reconnaissent la valeur économique et la rentabilité des aires protégées, ainsi que leur valeur intrinsèque, et qu'ils investissent par conséquent de nouvelles ressources pour accélérer l'établissement des réseaux d'aires protégées du Canada et pour en assurer la gestion efficace. Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de chef de file en investissant dans les aires protégées fédérales, et en investissant aussi pour appuyer l'établissement et la gestion d'aires protégées provinciales, territoriales et autochtones.



PARTIR DU BON PIED : RECOMMANDATIONS POUR DES GAINS RAPIDES



Kusawa, YT.

Photo: Bruce Downie



DANS CETTE SECTION, nous présentons 13 lieux où la SNAP travaille en partenariat avec les Premières Nations et les autres paliers de gouvernement, ainsi que l'industrie et les ONG, en vue de créer des aires protégées. Tous ces projets sont à un stade avancé, bénéficient d'un soutien important et sont prêts à être concrétisés rapidement. La protection de ces territoires permettrait des progrès rapides vers l'atteinte de l'objectif de 2020, initierait l'accélération nécessaire des efforts de conservation, et ferait la preuve, à long terme, du leadership canadien.



- | | | |
|---|--|---|
| ● Bassin hydrographique de la rivière Peel, Yukon | ● Delta de la rivière Saskatchewan | ● Bassin hydrographique de la rivière Restigouche |
| ● South Okanagan-Similkameen | ● Ochiwasahow – Fisher Bay | ★ Plan sur les parcs et les aires protégées de la Nouvelle-Écosse |
| ● Thaidene Nene | ● Bassin hydrographique de la rivière North French | ★ Aires protégées à Terre-Neuve-et-Labrador |
| ● Arrière-pays de Bighorn | ● Rivières dans l'Ouest de Québec | |
| ● Saskatchewan Grasslands | ● Mutuhekau Shipu/Rivière Magpie | |



Le bassin hydrographique de la rivière Peel, Yukon



Le bassin de la rivière Peel est une vaste contrée nordique de nature sauvage qui englobe de superbes montagnes escarpées, une toundra subarctique, des prairies alpines et une forêt boréale parfaitement préservée. Découpé par sept rivières sauvages, dont certaines parmi les meilleures au monde pour les sports de pagaie, le bassin de la Peel est l'habitat de certaines espèces emblématiques, comme le grizzly, le loup, l'orignal et le caribou. De vastes milieux humides accueillent des millions d'oiseaux migrateurs chaque année. La harde de caribous de la Porcupine hiverne dans la région avant d'entamer sa longue migration vers les aires de mise bas en Alaska. Cette région dotée de paysages grandioses et d'une faune diversifiée présente une excellente occasion de protéger un bassin hydrographique en milieu boréal et nordique d'importance mondiale.

Le bassin de la Peel s'étend sur les territoires traditionnels de trois Premières Nations du Yukon (Na-Cho Nyak Dun, Tr'ondek Hwech'in et Vuntut Gwich'in) et d'une Première Nation des Territoires du Nord-Ouest (Tetlit Gwich'in). Les accords définitifs que ces Premières Nations ont signé avec les gouvernements fédéral et du Yukon leur garantissent un rôle décisionnel dans les questions touchant leurs territoires traditionnels.

Pendant sept ans, une commission formée de représentants nommés par ces Premières Nations et les gouvernements fédéral et territorial a œuvré à l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres du bassin de la Peel. La commission a recommandé que 80 % de la région (68 000 km²) soient fermés à l'aménagement des routes et au développement industriel. Cette recommandation a reçu un appui massif des habitants du Yukon. Malheureusement, l'ancien gouvernement local a fait fi des recommandations de la commission et a essayé de mettre de l'avant son propre plan, lequel ouvrirait 70 % du bassin de la Peel aux activités industrielles. Face à ce revirement de situation, les Premières Nations, la SNAP Yukon et la Yukon Conservation Society ont fait appel aux tribunaux pour assurer la protection du bassin de la Peel. En mars dernier, l'affaire a été entendue devant la Cour suprême du Canada.

On s'attend à une décision de la Cour suprême au cours des prochains mois. Entretemps, le gouvernement territorial nouvellement élu s'est engagé à mettre en œuvre le plan d'utilisation des terres proposé originalement par la commission. Ceci devrait enfin permettre de protéger, dans un proche avenir, cette contrée sauvage emblématique et patrie de plusieurs Premières Nations.



Haut : Rivière Hart, Yu.

Photo: Juri Peepre

Droite : Rivière Snake, Yu.

Photo: Peter Mather





Thaidene Nene, Territoires du Nord-Ouest



Les eaux limpides et profondes du bras Est du Grand lac des Esclaves ainsi que les vastes superficies de forêt boréale et de toundra environnantes forment **Thaidene Nene** – ou la « Terre des ancêtres » – et constituent le cœur du territoire de la Première Nation des Lutsel k'e. Les Lutsel k'e Dene cherchent à protéger de façon permanente ce vaste territoire. Pour ce faire, ils proposent une démarche novatrice sous la forme d'un partenariat de Nation à Nation avec les gouvernements fédéral et territorial qui permettra de créer des parcs nationaux et territoriaux adjacents.

Depuis 2011, la SNAP appuie la vision des Lutsel k'e pour Thaidene Nene, notamment en encourageant des milliers de Canadiens à faire campagne pour la protection de la région et en exhortant les gouvernements fédéral et territorial à prendre des mesures en ce sens. Après des années de travail, la Première Nation des Lutsel k'e Dene se trouve à l'étape finale des négociations d'ententes visant la création de ces aires protégées. Qui plus est, les lois de mise en œuvre sont en voie d'élaboration.

La création de ces parcs permettra de protéger près de 26 000 km² de milieux terrestres et aquatiques dans les Territoires du Nord-Ouest, en plus d'assurer la survie des Lutsel k'e Dene et de jeter les bases pour que la communauté développe une économie de conservation fondée sur le tourisme culturel et écologique. En outre, ce sera un bel exemple pour démontrer qu'une démarche de protection du territoire concertée entre les gouvernements autochtone, fédéral et territorial peut contribuer à la conservation, à la réconciliation et au développement économique.



Haut : Des enfants de Thaidene Nene en trait de pêcher, Nu.

Photo: Stephen Ellis

Droite : Aurore boréale, Yu.

Photo: Tessa Macintosh





Réserve de parc national de South Okanagan–Similkameen



Nichées dans l'intérieur méridional de la Colombie-Britannique et dans le territoire de la Nation Syilx/Okanagan, les prairies de la région de **South Okanagan–Similkameen** comptent parmi les écosystèmes les plus spectaculaires du Canada. La région abrite plus d'espèces rares et d'espèces en péril que toute autre région de la Colombie-Britannique : plus d'un tiers de celles inscrites sur la liste des espèces en péril et pas moins de 57 inscrites sur la liste fédérale des espèces en péril vivent dans la région de South Okanagan–Similkameen. Cet écosystème désertique est extrêmement fragile et subit d'énormes pressions exercées par l'élargissement de l'empreinte humaine, qui sont accentuées par les effets cumulatifs des changements climatiques.

Depuis une vingtaine d'années, des efforts sont déployés pour établir une réserve de parc national dans la région. Dans les années 1970, Parcs Canada l'a identifiée comme zone d'intérêt. En 2003, l'agence l'a désigné comme priorité à des fins de protection. En 2012, une étude de faisabilité fédérale-provinciale a recommandé l'établissement d'une réserve de parc national. En 2013, une étude menée par les Premières Nations locales a appuyé la protection de la région par les instances fédérales. En tenant compte du large soutien des communautés locales et de l'engagement renouvelé des gouvernements en faveur de l'établissement de cette réserve de parc national, nous avons ici une occasion d'agir sans tarder pour finalement mener ce processus à terme. Ce faisant, nous parviendrons à protéger cet écosystème de prairies d'une importance capitale.



Haut : Blaireau.

Photo: Tom Tietz

Droite : Kilpoola-Chopaka,
C.-B.

Photo: Graham Osborne





Arrière-pays de Bighorn, Alberta



L'arrière-pays de Bighorn abrite les eaux d'amont de la rivière Saskatchewan Nord. La région assure près de 90 % de l'approvisionnement en eau potable d'Edmonton et d'autres communautés en aval. Bighorn renferme aussi l'une des dernières forêts intactes de l'Alberta et constitue un important habitat pour le mouflon d'Amérique, le carcajou, le grizzly, le cougar, le lynx, le wapiti et pour des espèces de poisson menacées, comme l'omble à tête plate. Comparativement à d'autres régions de l'Alberta, Bighorn est relativement à l'abri des perturbations entraînées par les routes, la prospection minière, les pipelines et les activités forestières. Bien que l'Alberta soit réputée pour ses beautés naturelles, la triste réalité c'est qu'on y trouve peu de paysages intacts qui assurent l'intégrité des écosystèmes.

Des passionnés de la nature, des défenseurs de la faune, des citoyens des régions rurales et des habitants de la région d'Edmonton expriment de vives inquiétudes quant à la santé de l'arrière-pays de Bighorn et appuient sa protection sous la forme d'un parc provincial. Le gouvernement de l'Alberta a une occasion en or au cours de la prochaine année de protéger 6 717 km² de ce véritable symbole de la nature sauvage albertaine qui représente une valeur inestimable sur les plans de la faune, des services écosystémiques et des loisirs.



Haut : Arrière-pays de Bighorn.

Photo: Marcus Becker

Droite : Rivière Cline, Alb.

Photo: Tara Russell





Delta de la rivière Saskatchewan



Étant l'un des plus grands deltas intérieurs en Amérique du Nord et l'une des régions les plus riches du point de vue biologique au Canada, **le delta de la rivière Saskatchewan** couvre une superficie de 10 000 km² de voies navigables, de marais et de forêts de faible altitude et constitue une zone d'importance pour la conservation des oiseaux de renommée internationale. Les terres et les eaux du delta servent d'habitat à des millions de sauvagines et à d'autres oiseaux migrateurs, comme le pélican d'Amérique, alors qu'on trouve dans ses milieux forestiers le lynx, le loup, l'ours noir, l'orignal et le wapiti. Les écosystèmes du delta stockent des milliards de tonnes de carbone dans un vaste écosystème de tourbières et de forêt boréale, servant ainsi de réservoir naturel de carbone et de zone tampon contre les changements climatiques.



Haut : Pélican d'Amérique, Sask.

Photo: Garth Lenz

Droite : Delta de la rivière Saskatchewan, Sask.

Photo: Chris Miller

Le delta est le territoire traditionnel de la Nation des Cris de Cumberland House et de la Nation des Cris de Peter Ballantyne. La richesse de ses écosystèmes leur assure subsistance et des possibilités économiques grâce à la chasse, à la pêche et à l'écotourisme. Dans le but ultime de protéger cette région extraordinaire, la SNAP œuvre de concert avec les Cris de Cumberland House et de Peter Ballantyne, ainsi qu'avec l'entreprise de produits forestiers Weyerhaeuser et le gouvernement de la province en vue d'identifier une zone destinée à l'établissement d'une grande aire protégée couvrant les basses terres de Suggi et le bassin hydrographique de la rivière Mossy, au cœur du delta. Une zone d'intérêt d'environ 4 000 km² a été identifiée, et les intervenants examinent la possibilité de lui accorder la protection permanente. Une telle mesure permettrait à la Saskatchewan non seulement de respecter ses engagements en matière d'aires protégées, mais aussi de remplir ses responsabilités relatives à la protection de l'habitat essentiel du caribou et d'aider à la mise en œuvre du cadre pancanadien sur les changements climatiques.





Les prairies de la Saskatchewan



Malgré le contexte prometteur pour la création d'aires protégées au Canada, on risque tout de même de perdre du terrain en Saskatchewan. Dans les années 1930, pendant les années de sécheresse dévastatrice, près de 7 000 km² des habitats de **prairies de la Saskatchewan** ont été convertis en pâturages communautaires gérés à des fins de conservation par le gouvernement fédéral et les grands éleveurs. En 2012, Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis fin au programme créé sous l'égide de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* (LRAP) et a annoncé que les terres seraient cédées aux gouvernements provinciaux. La Saskatchewan avait alors indiqué son intention de transférer les terres à l'initiative privée, sans imposer aucune exigence quant à la conservation de leurs inestimables écosystèmes de prairies.

En juin 2017, le gouvernement fédéral a confirmé son intention de garder la propriété et le modèle de gestion axée sur la conservation des pâturages communautaires de Nashlyn et Battle Creek, ainsi que des pâturages de Govenlock, où l'on trouve les meilleurs habitats restants pour le tétras des armoises, espèce en péril, et d'autres nombreuses espèces des Prairies. La SNAP a bien accueilli cette initiative qui permettra de protéger 850 km² de l'habitat aujourd'hui menacé des prairies. Toutefois, les 6 400 km² restants qui faisaient partie du programme de l'ARAP sont toujours menacés. Si ces terres perdent la désignation d'aire de conservation, la Saskatchewan s'éloignera davantage de l'objectif international de protection de 17 % des terres d'ici 2020. De plus, la cession des pâturages restants aurait pour effet d'aggraver la situation des espèces menacées qui dépendent des écosystèmes de prairies en santé... et de les pousser au bord de l'extinction.

Le gouvernement fédéral devrait poursuivre le travail avec les grands éleveurs et les usagers des pâturages afin de conclure la protection permanente de Govenlock, Nashlyn et Battle Creek dans une perspective de gestion basée sur la conservation, y compris des pâturages. Les gouvernements fédéral et provincial devraient unir leurs forces également pour s'assurer que la gestion basée sur la conservation sera maintenue dans les autres pâturages cédés en Saskatchewan.



Haut : Tétrras des armoises, Sask.

Photo: Branimir Gjetvaj

Droite : Pâturage communautaire de Battle Creek, Sask.

Photo: Branimir Gjetvaj





Ochiwasahow (région de Fisher Bay), Manitoba



Sur la rive ouest du lac Winnipeg, le territoire entourant **Fisher Bay** est remarquablement intact, et ce malgré sa relative proximité de la ville et des activités industrielles et agricoles. Chaque rivage permet d'en admirer la foisonnante biodiversité. Les traces fraîches des loups, des orignaux, des renards et des ours qui font des allées et venues dans les forêts anciennes s'impriment sur le sable des longues plages. Les oiseaux aquatiques déploient leurs ailes pour se déplacer entre leurs colonies de nidification et leurs aires d'alimentation. Les milieux terrestres et aquatiques servent d'habitat à des espèces rares, menacées et en péril, comme le vespertilion brun, le pluvier siffleur, la paruline à ailes dorées et le cisco à mâchoires égales.

La santé écologique de la région est importante pour la santé du lac Winnipeg lui-même, étant donné que les forêts et les milieux humides autour du lac filtrent l'excès de nutriments entraînés par les écoulements de surface. Il est important de préserver ces mécanismes naturels de filtration, car ils évitent l'aggravation de la prolifération d'algues nuisibles qui infestent le lac Winnipeg en raison de l'apport excessif de nutriments.

Pendant des siècles, les peuples autochtones ont exploité les ressources de Fisher Bay tout en veillant à son bon état. La région constitue le foyer et le moyen de subsistance des membres de la Nation crie de Fisher River depuis de nombreuses générations. Une protection adéquate de cette région, dans un respect de ses valeurs écologiques et culturelles, permettra d'assurer que ses milieux terrestres et aquatiques demeureront des sources de vie et favoriseront l'épanouissement d'économies durables axées sur les collectivités et fondées sur un environnement en santé.

Grâce au leadership de la Nation crie de Fisher Bay et de la SNAP Manitoba, le parc provincial de Fisher Bay a été établi en 2011. Maintenant que cette zone essentielle est protégée, nous poursuivons notre partenariat afin d'établir d'autres aires protégées dans le but de protéger suffisamment d'aspects naturels et culturels et d'assurer des possibilités économiques durables dans la région. La prochaine étape sera de mettre en place un processus de mobilisation de la communauté et des intervenants – une initiative récente de la Nation crie de Fisher River, de la SNAP et du gouvernement du Manitoba – pour explorer les avenues permettant d'assurer un avenir sain et durable pour les gens et les espèces de la région de Fisher Bay.



Haut : Rainette verte, rivière Manigotagan, Man.

Photo: Josh Pearlman

Droite : Fisher Bay, Man.

Photo: Ron Thiessen





Bassin hydrographique de la rivière North French, Ontario



Le bassin hydrographique de la rivière North French s'étend sur 6 660 km² dans le territoire de la Première Nation Moose Cree et renferme des forêts boréales intactes, des marécages et des milieux aquatiques. La protection de ce bassin est capitale pour assurer la survie des membres des Moose Cree. La North French est l'un des derniers bassins encore à l'abri du développement industriel et l'une des dernières sources d'eau potable dans cette partie de la province. C'est également l'habitat du caribou boréal, aujourd'hui menacé, et de nombreuses espèces d'oiseaux migratoires et de poissons. Les marécages de la région stockent d'importants volumes de carbone, qui devront être maintenus stockés pour nous permettre de respecter les cibles mondiales de réduction des émissions prévues dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

La préservation de cette région revêt une importance capitale pour les membres des Moose Cree et pour l'ensemble des Canadiens. En 2002, les Moose Cree ont déclaré le bassin de la rivière North French comme site protégé en permanence et, en 2015, ils ont réitéré cette décision au moyen d'une lettre envoyée à la première ministre de l'Ontario. En 2017, la communauté a fait remarquer qu'après plus de deux ans, le gouvernement de l'Ontario n'avait pas encore soustrait les terres à des activités minières potentielles. C'est donc dire que 5 080 km² du bassin demeurent vulnérables au développement industriel. Une réserve de conservation assure actuellement la protection de 1 583 km² du bassin hydrographique.

En travaillant avec les Moose Cree et en appliquant les mécanismes juridiques de la province pour faire respecter la déclaration de la communauté voulant que le bassin de la North French soit protégé pour toujours, l'Ontario pourrait beaucoup progresser en vue de protéger au moins 17 % de ses terres d'ici 2020. Une telle mesure pourrait donner une nouvelle impulsion aux aires protégées autochtones dans la province et témoigner de sa volonté de réconciliation avec les peuples autochtones. Qui plus est, l'aire protégée permettrait de conserver les nombreux sites de stockage de carbone dans la forêt boréale et aiderait la province à s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection de l'habitat essentiel du caribou boréal conformément à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).



Haut : Original mâle.

Photo: Deborah Freeman

Droite : Rivière North French, Ont.

Photo: Emie McLeod





Trois rivières sauvages dans l'Ouest du Québec



Trois rivières sauvages spectaculaires – **la Dumoine, la Noire et la Coulonge** – coulent vers le sud à travers la forêt boréale du nord-ouest du Québec avant de sillonner des forêts mixtes pour finalement se jeter dans la rivière des Outaouais, à quelques heures en amont d'Ottawa et de Gatineau.

Situés juste au nord du parc Algonquin, ces bassins hydrographiques constituent un corridor écologique crucial entre les forêts mixtes de la région des Grands lacs et du Saint-Laurent et la vaste forêt boréale au Québec. Le maintien de ce corridor naturel est fondamental pour permettre aux espèces animales et végétales de s'adapter aux changements climatiques.

En 2008, le gouvernement du Québec a protégé 1 445 km² du bassin de la rivière Dumoine en réponse à une campagne menée par la SNAP Vallée de l'Outaouais. Il a depuis pris l'engagement de protéger 400 km² supplémentaires. Au cours des dernières années, la SNAP s'est assuré un soutien massif pour protéger 1 000 km² des bassins avoisinants de la Noire et de la Coulonge.



En annonçant officiellement l'élargissement de l'aire protégée de la Dumoine et en s'engageant à protéger des segments des bassins de la Noire et de la Coulonge, le Québec augmenterait de 1 400 km² la superficie de ses aires protégées. Cela pourrait être une bonne prochaine étape vers l'établissement du vaste réseau connecté de parcs et d'aires protégées nécessaires à la conservation de la nature dans la région. Ce serait également un levier économique pour les intervenants de l'Ouest du Québec œuvrant dans les domaines de l'écotourisme et des activités de plein air.

Haut : Renard roux

Photo: Ron Thiessen

Droite : Rivière Dumoine, QC.

Photo: Marie-Eve Marchand





Mutuhekau Shipu/rivière Magpie, Québec



Classée parmi les dix meilleures rivières au monde pour la pratique d'activités en eau vive par *National Geographic*, *Mutuhekau Shipu*, également connue sous le nom de **rivière Magpie**, est une destination de calibre mondial pour le tourisme d'aventure. Réputée pour ses chutes spectaculaires, ses rapides engagés et ses forêts boréales majestueuses, la région regorge de dizaines d'espèces de poisson comme le saumon atlantique et la truite mouchetée. La rivière se trouve sur le Nitassinan (territoire ancestral) de la Nation Innue dans le nord-ouest du Québec. Il s'agit de l'une des dernières grandes rivières sauvages du Québec, dont le débit n'est pas contrôlé par aucun barrage hydroélectrique.

Les Innus d'Ekuanitshit et les communautés locales appuient la protection de cette rivière au profit des générations actuelles et futures. En 2014, des maires de la région ont présenté au gouvernement provincial une proposition visant l'établissement de nouvelles aires protégées qui viendrait protéger 55 % du bassin de la Magpie (2 630 km²) et d'un corridor de protection longeant les 290 km de la rivière. Même si 99 % du bassin demeure intact pour le moment, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours le risque de grands projets hydroélectriques.

La SNAP Québec travaille avec une diversité d'acteurs (associations de pagayeurs, universitaires, élus, entrepreneurs, etc.) à promouvoir un modèle de développement économique local fondé sur la conservation et le tourisme. Ce serait un moyen de diversifier l'économie régionale, actuellement tributaire des activités d'extraction de ressources naturelles.

Le bassin de la Magpie offre au gouvernement du Québec une belle occasion de progresser vers l'atteinte de ses objectifs de protection tout en tenant compte des intérêts des Premières Nations et des communautés locales.



Haut : Rivière Magpie, QC.

Photo: Yann Troutet

Droite : Rivière Magpie, QC.

Photo: Boreal River





Bassin hydrographique de la rivière Restigouche, Nouveau-Brunswick



Le Nouveau-Brunswick ne protège que 4,7 % de ses milieux terrestres et aquatiques et se trouve ainsi loin derrière la plupart des autres provinces canadiennes à ce chapitre. Le gouvernement de la province a la responsabilité de conserver le patrimoine naturel néobrunswickois et à en maintenir la résilience dans le contexte des changements climatiques. Pour y arriver, il doit de toute urgence préparer un plan d'action pour 2020 et au-delà dans une optique d'élargir le réseau d'aires protégées du Nouveau-Brunswick et de protéger ce qu'il reste des forêts anciennes, des milieux humides importants, des rivières, des lacs et des côtes spectaculaires.



Haut : Lynx du Canada

Photo: Erni Photography

À court terme, le Nouveau-Brunswick pourrait protéger l'une des rivières les plus majestueuses mais aussi l'une des plus menacées de l'est du Canada : la rivière Restigouche, qui chevauche la limite entre le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et la région de Gaspé, au Québec. Partie du territoire traditionnel des Mi'gmaq, le bassin de cette rivière du patrimoine canadien et l'intégrité écologique de ses forêts et rivières assurent la survie de diverses espèces comme l'orignal, le pygargue à tête blanche, la chouette rayée, l'ours noir et des oiseaux migrateurs. La rivière et ses affluents accueillent l'une des populations de saumon atlantique parmi les plus en santé dans l'est du Canada, ce qui en fait une destination de renommée mondiale pour la pêche sportive. La région est aussi un paradis pour les sports de pagaie, les aventures en plein air et une foule d'autres activités à découvrir.

À l'heure actuelle, moins de 3 % de la Restigouche du côté du Nouveau-Brunswick sont protégés. Pire encore, le développement industriel décime année après année les forêts et les rivières sauvages de la région. Le gouvernement pourrait établir la voie navigable en région sauvage de la Restigouche – qui serait un vaste corridor protégé le long de la rivière aménagé sur les terres publiques – et, du même coup, se doter d'une destination touristique de calibre mondial. La protection de cette région unique offrirait des débouchés prometteurs aux entreprises d'écotourisme, qui pourraient alors faire la promotion d'une destination sauvage de qualité auprès de touristes du monde entier en quête d'expériences authentiques dans la nature. Les mesures de protection aideraient également à préserver la pêche récréative au saumon, activité qui génère des millions de dollars pour l'économie locale. Sans compter qu'on assurerait la protection de l'une des rivières les plus inestimables de la province au grand bonheur des générations futures de Néobrunswickois.

Droite : Rivière Restigouche.

Photo: Dave Godin





Plan sur les parcs et les aires protégées de la Nouvelle-Écosse



Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pris un engagement ferme à l'égard de la protection de la biodiversité dans la province en proposant la mise en œuvre d'un plan sur les parcs et les aires protégées (*Our Parks and Protected Areas plan*). Le plan prévoit l'établissement de 205 nouvelles aires protégées pour un total de 250 000 hectares de superficie. La province protégera ainsi quelques dernières zones naturelles encore intactes, notamment de grandes forêts ancestrales, de longues étendues de côtes sauvages, des habitats d'espèces en péril, d'importants marécages et des voies navigables de premier plan.

Le processus va bon train, mais la mise en œuvre tourne au ralenti. Depuis l'approbation du plan en 2013, près de la moitié des sites prévus attendent encore de recevoir la protection juridique, ce qui représente une superficie totale de 83 500 hectares.

Parmi les sites qui n'ont pas encore reçu de protection officielle, notons les terres de conservation de la rivière St. Mary's, la vallée Wentworth, les hautes terres de Mabou, la rivière Sackville, le lac Giants, le lac McGowan, le lac Shingle Lake et la rivière Pleasant. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse doit tenir ses engagements de protéger ces sites et mettre pleinement en œuvre le plan sur les parcs et les aires protégées.



Haut : Cerf de Virginie.

Photo: Nadine Wagner

Droite : Rivière St. Mary's,
N.-É.

Photo: Irwin Barrett





Aires protégées à Terre-Neuve-et-Labrador



Parsemée de côtes accidentées des plus spectaculaires, de vastes pans de forêt boréale, de zones de toundra arctique et de caractéristiques géologiques de réputation mondiale, Terre-Neuve-et-Labrador constitue un environnement unique au Canada. Les terres et les eaux intérieures de la province constituent un havre pour le caribou forestier, le saumon atlantique, l'ours noir et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. La beauté naturelle de Terre-Neuve-et-Labrador est l'essence même de son industrie touristique qui génère des milliards de dollars pour l'économie locale.

Après des décennies d'efforts, on arrive au sprint final de l'établissement de la réserve de parc national des monts Mealy, au Labrador, qui ajoutera 10 700 km² au réseau d'aires protégées de la province. Malgré cette bonne nouvelle, Terre-Neuve-et-Labrador est l'une des provinces qui ne fait pas très bonne figure pour ce qui de la proportion des terres protégées : à peine 6,9 %.

En 2015, le gouvernement provincial nouvellement élu s'est engagé à établir plusieurs nouvelles aires protégées en diffusant publiquement le Plan du réseau d'aires naturelles. La promesse de création d'un tel réseau date de plusieurs décennies, mais aucun plan n'avait jamais été annoncé ou publié officiellement. La mise en œuvre du Plan et la création du parc provincial de la rivière Eagle (d'une superficie de 3 000 km²) constituent une occasion sans égale d'augmenter la protection dans la province au cours des prochaines années.



Haut : Macareux moine.

Photo: Targn Pleiades

Droite : Rivière Eagle, T.-N.-L.

Photo: Valerie Courtois



NOTES DE FIN

- 1 Noss, R.F. et al (2012) Bolder Thinking for Conservation. Conservation Biology. Vol 26①, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1523-1739.2011.01738.x/epdf>
- 2 Eg. Butchart, S. et al (2015). Shortfalls and Solutions for Meeting National and Global Conservation Targets. Conservation Letters. 8① pp 329–337. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/conl.12158/full> ; Dinerstein, E. et al (2017). An Ecosystem-based Approach to Protecting Half the Terrestrial Realm. BioScience 67 ①: 534–545. <https://academic.oup.com/biosci/article-lookup/doi/10.1093/biosci/bix014>
- 3 Des preuves scientifiques de plus en plus nombreuses indiquent qu'il faudrait protéger au moins la moitié de la planète pour préserver la santé et la résilience des écosystèmes et des personnes à long terme. En voici quelques exemples :
Wilson, E. O. (2016) Half-Earth: Our Planet's Fight for Life. New York. Liveright Publishing;
Cafaro, P et al (2017) If we want a whole Earth Nature Needs Half: A response to Buscher et al. Oryx 51① p. 400. En ligne à : <https://www.cambridge.org/core/journals/oryx/article/if-we-want-a-whole-earth-nature-needs-half-a-response-to-buscher-et-al/27ACE7EBAA074C875C4F16B1BD05F12B/core-reader>
Locke, H. (2013) Nature Needs Half: A necessary and hopeful new agenda for protected areas. Parks 19: 9–18;
Noss, R.F. et al (2012) Bolder Thinking for Conservation. Conservation Biology. Vol 26①, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.15231739.2011.01738.x/epdf> ;
[lettres de 1500 scientifiques demandant la protection d'au moins la moitié de la forêt boréale canadienne](http://lettres.de.1500.scientifiques.demandant.la.protection.d.au.moins.la.forêt.boréale.canadienne) –<http://borealbirds.org/announcements/1500-scientists-worldwide-call-protection-canadas-boreal-forest>
- 4 Dudley, N. (Editor) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x + 86 pp.
- 5 Balmford A, Green JMH, Anderson M, Beresford H, Huang C, Naidoo R et al (2015) Walk on the Wild Side: Estimating the Global Magnitude of Visits to Protected Areas. PLoS Biol 13①: e1002074. Doi: 10.1371/journal.pbio. 1002074
- 6 The Outspan Group Inc. 2011. L'impact des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada sur l'économie en 2009. Rapport technique préparé pour le Conseil canadien des parcs. Disponible à http://www.parks-parcs.ca/french/pdf/econ_impact_2009_part1_fr.pdf
- 7 Juffe-Bignoli, D., Burgess, N.D., Bingham, H., Belle, E.M.S., de Lima, M.G., Deguignet, M. Bertsy, B. Milam, A.N., Martinez-Lopez, J. Lewis, E., Eassom, A., Wicander, S., Geldmann, J. van Soesbergen, A. Arnell, A.P., O'Connor, B., Park, S., Shi, Y.N., Danks, F.S., MacSharry, B., Kingston, N. (2014). Protected Planet Report 2014. UNEP-WCMC: Cambridge, UK. Disponible à : <http://www.unep-wcmc.org/resources-and-data/protected-planet-report-2014>
- 8 ONU Environnement et Union internationale pour la conservation de la nature, World Database on Protected Areas, mis à jour en juin 2017 : <https://www.protectedplanet.net/c/world-database-on-protected-areas>.
- 9 Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), Conseil canadien des aires écologiques et Environnement Canada : <http://www.ccea.org/fr/carts/>
- 10 ONU Environnement et Union internationale pour la conservation de la nature, World Database on Protected Areas, mis à jour en juin 2017 : <https://www.protectedplanet.net/c/world-database-on-protected-areas>.
- 11 Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), Conseil canadien des aires écologiques et Environnement Canada : <http://www.ccea.org/fr/carts/>
- 12 Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), Conseil canadien des aires écologiques et Environnement Canada : <http://www.ccea.org/fr/carts/>
- 13 Le présent rapport n'aborde pas la composante marine de l'objectif 11 d'Aichi. Toutefois, Pêches et Océans Canada mène un processus parallèle visant à protéger au moins 10 % des milieux marins et côtiers du Canada. La SNAP a publié une série de rapports sous le thème « D'un océan à l'autre » qui traitent de cette composante. On peut les consulter à www.snapcanada.org.
- 14 Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis, Washington, États-Unis, 10 mars 2016 : <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-energie-et-role-de>
- 15 Agir dès aujourd'hui : établir des aires protégées pour l'avenir du Canada. Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), mars 2017. Disponible en ligne à : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/ENVI/rapport-5>.

- 16 Site Web du processus « En route vers l'objectif 1 » : <http://www.conservation2020canada.ca/>
- 17 Le rapport de Mme Mary Simon a été publié en 2017: [Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique.](#)
- 18 Agir dès aujourd'hui : établir des aires protégées pour l'avenir du Canada. Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), mars 2017. Disponible en ligne à : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/ENVI/rapport-5>.
- 19 <http://www.ilinationhood.ca/2017/03/22/release-federal-budget-indigenous-guardians/>
- 20 <http://www.conservation2020canada.ca/>
- 21 Woodley, A. et al (2015) Protéger le Canada : est-ce dans notre nature ? Comment le Canada peut atteindre ses engagements internationaux pour protéger nos milieux terrestres. SNAP. 97 p. Disponible en ligne à : http://snapqc.org/uploads/CPAWS_Parks2015_FR_sp_lr.pdf.

Paysage boréal.

Photo: Lori Labatt





Photo: Laterjay Photography

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est le seul organisme à but non lucratif dévoué exclusivement à la protection de nos terres et eaux publiques, et qui s'assure que la gestion de nos parcs permet avant tout de protéger la nature qui y vit. Au cours des 50 dernières années, nous avons joué un rôle primordial dans la protection de près d'un demi million de kilomètres carrés – une superficie plus importante que les Territoires du Nord-Ouest! Notre vision est de protéger au moins la moitié de nos écosystèmes publics afin que les générations futures puissent elles aussi, admirer les irremplaçables milieux sauvages du Canada.



SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

SNAP Canada

506-250, av. City Centre
Ottawa, ON K1R 6K7
613-569-7226
ou 1-800-333-9453
info@snapcanada.org
www.snapcanada.org

SNAP Colombie-Britannique

604-685-7445
www.cpawsbc.org

SNAP Sud de l'Alberta
403-232-6686

www.cpaws-southernalberta.org

SNAP Nord de l'Alberta

780-424-5128
www.cpawsnab.org

SNAP Saskatchewan

306-469-7876
www.cpaws-sask.org

SNAP Manitoba

204-949-0782
www.cpawsmb.org

SNAP Vallée de l'Outaouais

819-778-3355
www.cpaws-ov-vo.org

SNAP Wildlands League

416-971-9453
ou 1-866-510-9453
www.wildlandsleague.org

SNAP Québec

514-278-7627
www.snapqc.org

SNAP Nouveau-Brunswick

506-452-9902
www.cpawsnb.org

SNAP Nouvelle-Écosse

902-446-4155
www.cpawsns.org

SNAP Terre-Neuve-et-Labrador

709-726-5800
www.cpawsnl.org

SNAP Yukon

867-393-8080
www.cpawsyukon.org

**SNAP Territoires
du Nord-Ouest**

867-873-9893
www.cpawsnwt.org